

Recommandations

ATELIER SUR LA CONSERVATION PREVENTIVE & L'ENTRETIEN Ghardaïa, Algérie, 23–25 Novembre 2009

Les participants à l'Atelier Euromed Heritage 4 de Ghardaïa ont comparé la situation dans leurs pays respectifs, ainsi que par rapport aux orientations préconisées par les grandes organisations internationales spécialisées. Ils considèrent que les actions à conduire en matière de conservation préventive et d'entretien du cadre bâti sont relativement complexes, et souvent mal identifiées. Quand des **réglementations** existent, elles sont généralement à compléter. Surtout, c'est dans la **mise en œuvre effective** des orientations et réglementations que des manquements importants se révèlent.

Dans ce sens, les participants ont souhaité formuler quelques **recommandations prioritaires** organisées en deux temps : une introduction et des principes généraux ; puis par thématiques - méthodologie, outils, techniques ; parties prenantes et acteurs ; cadre légal et institutionnel ; coopération internationale.

Introduction

Avant tout, il s'agit de souligner l'importance de **la prévention en tant que concept et comme pratique**. En effet, il est important de revenir (d'une façon actualisée) à des pratiques ancestrales, qui ont permis au patrimoine d'exister aujourd'hui, comme le soulignent certains dictons populaires (« the best therapy is maintenance » ; « mieux vaut prévenir que guérir »...) et plusieurs Chartes internationales (Charte de Venise de 1964, Charte ICOMOS du patrimoine bâti vernaculaire de 1999...).

Il convient de souligner ici la **différence avec la restauration monumentale** et de renforcer l'idée qu'une attention spécifique doit être portée au **cadre bâti, habité, un patrimoine vivant**, en tenant compte de **sa relation avec le territoire**. De toutes les façons, ces recommandations sont **génériques**, et elles doivent faire l'objet d'une **adaptation aux situations spécifiques**. Enfin, pour une mise en œuvre efficace de ces recommandations, il importe que **l'ensemble des acteurs et des institutions impliqués soient coordonnés**.

La conservation préventive et l'entretien...

- ... s'inscrivent **dans le cadre de la stratégie globale et de la politique de conservation**.
- ... visent **une adaptation « juste et équilibrée » aux besoins et aux moyens disponibles**.
- ... s'inscrivent dans **une perspective de développement durable**.
- ... sont **une dimension essentielle d'une politique sociale en faveur des habitants, en particulier en matière de logement**.
- ... demandent **la prescription et le financement de plans d'entretien**.
- ... requièrent **la réalisation d'inventaires et la documentation des travaux**.
- ... doivent s'orienter vers **l'adaptation du bâti ancien aux besoins contemporains, pour réussir sa revalorisation**.
- ... recommandent fortement **la réaffectation des bâtiments**.
- ... requièrent **l'implication des administrations et la participation de la population, à toutes les étapes du processus**.

1. Méthodologie – Outils – Techniques

- Une **approche interdisciplinaire** est toujours nécessaire.
- Il faut tenir compte d'une **approche intégrale du cycle** « analyse-diagnostic-action-suivi-analyse... »ⁱ.
- Il s'agit d'atteindre **le meilleur équilibre entre le coût de l'intervention (minimisé et raisonnable) et le résultat attendu**.
- Le processus global d'étude et de suivi devra se fonder sur des **inventaires, une observation minutieuse ainsi que l'identification typologique** des bâtiments et des structures, laquelle est notamment nécessaire à la définition des paramètres prioritaires quant à l'évaluation des risques.
- La **documentation des interventions** doit être systématique, ainsi qu'un **suivi périodique (monitoring)**, associé à des rapports.
- Il s'agit d'organiser **le recueil, la documentation ainsi que l'adaptation des savoir-faire traditionnels aux besoins et usages contemporains**.
- (Parallèlement), il s'agit d'organiser **la documentation et l'adaptation des savoir-faire contemporains au bâti existant**.
- Il s'agit de prendre en compte des aspects relatifs à **l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables**, et d'**adopter des mesures pour lutter contre la pollution et les autres risques environnementaux**.
- Prévoir des **procédures rapides pour réagir à des situations d'urgence**. Il s'agit de circonscrire les programmes d'urgence, en les conditionnant au danger et à l'établissement de diagnostics préalables.
- Mettre en place une **assistance architecturale et technique**, notamment par le développement et la diffusion d'outils opérationnels : manuels d'entretien (avec calendrier, cahier des charges etc.) et de réhabilitation, fiches illustratives de solutions modèles et d'actions à proscrire, chantiers pilotes, etc.

2. Parties prenantes et acteurs

- **Définir précisément les rôles** : de l'Etat et des différents ministères, des collectivités territoriales, des associations et des usagers ; des architectes, des experts, des entreprises, des maçons etc.
- Assurer une **coordination de tous les acteurs**.
- Assurer **l'éducation professionnelle de l'ensemble des acteurs**, et notamment à trois niveaux : services techniques, architectes et opérateurs, entreprises et ouvriers.
- Garantir la **formation aux savoir-faire professionnels**.
- Encourager la **création d'entreprises artisanales** (chantiers, matériaux) pour rendre disponibles les matériaux traditionnels et assurer leur mise en œuvre.
- Promouvoir la **participation du grand public**, par des campagnes de sensibilisation et outils de vulgarisation, adaptés aux situations et aux langues locales : fiches d'information et de sensibilisation, prix (réalisations exemplaires, métiers, etc.), etc. Il s'agit de « **Remettre les propriétaires en sympathie avec leur bâti** ».
- **Encourager et encadrer le volontariat**.

3. Cadre légal et institutionnel

- L'ensemble des dispositifs proposés dans ces recommandations doit être soutenu par **un cadre légal et réglementaire cohérent**, tant à l'échelle de l'Etat qu'au niveau des collectivités territoriales. Ce cadre réglementaire doit particulièrement **prescrire l'établissement obligatoire d'un diagnostic et d'un plan d'entretien périodique**.
- Pour la mise en œuvre des prestations requises, **des plans de financement et/ou des mesures incitatives à l'intention des utilisateurs** devront être prévus par les autorités locales, régionales ou nationales sous différentes formes : réductions de taxes, allocations, prêts, etc. De la même façon, un soutien financier devra être prévu pour des **actions préventives de la part des prestataires de services**, du moins en phase préliminaire.
- Des **partenariats publics et privés** devront être inclus dans la gestion et la mise en œuvre de ces recommandations.
- L'amélioration du cadre bâti demande **une conjugaison de la politique de conservation avec la politique du logement social**.
- Encourager la **modernisation (optimisation) des formes traditionnelles de gestion collective** du patrimoine bâti.
- Veiller à la mise en œuvre de **normes techniques propres au bâti ancien**, assurant la **compatibilité entre sa préservation et sa mise à jour en termes de prestations**.
- Promouvoir la **certification spécifique des intervenants** associés au cadre bâti existant
- Promouvoir la **labellisation spécifique des matériaux** associés au cadre bâti existant.
- De manière générale, veiller à ce que les **règlementations** soient **précises dans leurs prescriptions et effectivement appliquées**.

4. Coopération internationale

- **Promouvoir la tenue de formations et d'ateliers régionaux** en vue du partage des expériences et des savoir-faire et de l'échange de bonnes pratiques. Les programmes d'éducation et de sensibilisation des jeunes doivent être également encouragés.
- Inciter les acteurs et professionnels du patrimoine à **s'organiser sur un plan national** et à **entretenir des relations avec leurs homologues au plan international**.

ⁱ (voir www.international.icomos.org/charters/structures_e.htm)